

ÉCOLE DE MUSIQUE

DE L'UGDA

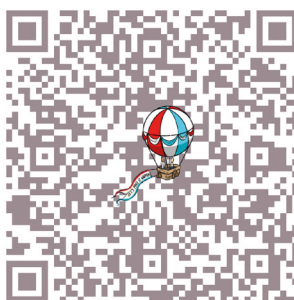
École de musique locale de la Commune de Mertzig



Enseignement musical
Division inférieure

Année scolaire 2023/2024

Scannt dëse QR-Code a fannt e flott
Wimmelbild a Depliante vun
Instrumenter:



Modalités d'inscription

1. Inscriptions

- **La date limite pour le renvoi de la fiche d'inscription pour l'année scolaire 2023/2024 est le jeudi 1^{er} juin 2023.**
Les inscriptions nous parvenant après cette date ne peuvent être acceptées que sur le vu des places disponibles et seront mises automatiquement sur une liste d'attente.
- Est à considérer comme adulte: toute personne ayant atteint l'âge de la majorité au 31 août de l'année scolaire de référence.

2. Conditions d'admission générales

- Le nombre de places étant limité pour tous les cours, il sera tenu compte de la date de réception de l'inscription. La priorité sera donnée aux anciens élèves inscrits dans les délais ainsi qu'aux enfants.
- Les cours sont offerts uniquement aux personnes résidant dans la commune de Mertzig.
- La fréquentation des cours de la formation musicale jusqu'à la formation musicale 4 (certificat de la division inférieure) est obligatoire pour poursuivre la formation instrumentale. L'abandon du cours de formation musicale au cours de l'année entraînera l'arrêt obligatoire des cours d'instruments.
- Pour les cours d'instrument, il est obligatoire de disposer de l'instrument choisi.

3. Droits d'inscription

- Les droits d'inscription sont non remboursables.
- Aide étatique (pour subvenir au minerval de l'enseignement musical): Vous trouverez toutes les conditions et modalités sur notre site: <https://www.ugda.lu/ecole-de-musique/enseignement-musical/aide-etatique>.

COURS COLLECTIFS (sous réserve de changements sur le vu des inscriptions)				
Cours	Conditions d'admission		Droits d'inscription (annuels)	
			Enfants	Adultes (à partir de 18 ans)
Éveil musical 2	à partir du Cycle 1.2 (5 ans au 31.08) de l'Ecole Fondamentale	Lundi 16h15 - 17h15	gratuit	/
Éveil musical 3	à partir du Cycle 2.1 (6 ans au 31.08) de l'Ecole Fondamentale	Lundi 17h15 - 18h15		
Formation musicale 1	à partir du Cycle 2.2 (7 ans au 31.08) de l'Ecole Fondamentale	Jeudi 16h00 - 17h00		100 €
Formation musicale 2	avoir réussi l'année précédente	Jeudi 17h00 - 18h30		
Formation musicale 3	avoir réussi l'année précédente	Samedi 8h30 - 10h30		
Formation musicale 4	avoir réussi l'année précédente	Samedi 10h30 - 12h30		
Ensemble instrumental	Instruments admis : vents (bois et cuivres) et percussion Avoir passé avec succès la 1 ^{ère} année d'études à l'instrument	Lundi 17h45 - 18h45		

COURS INDIVIDUELS	
Cours	Conditions d'admission
Instruments à vent et percussion/drumset: bois : flûte traversière, clarinette, saxophone (soprano, alto, ténor, baryton), cuivres : trompette/bugle/cornet, cor en fa/alto mib, baryton, tuba, euphonium, trombone, basse mib/sib, percussion/drumset	suivre en parallèle un cursus de formation musicale à partir de la formation musicale 1 jusqu'à l'obtention du certificat de la division inférieure (formation musicale 4), Drumset: avoir réussi l'inférieur 1.1 et 1.2 de percussion

Droits d'inscription (annuels)	Enfants	Adultes (à partir de 18 ans)
Éveil instrumental	gratuit	/
Inférieur 1+2		100 €
Inférieur 3 + 4	75 €	
Formation adulte (initiale, qualifiante)	/	

Les horaires des cours individuels seront fixés en concertation avec les enseignants avant la rentrée scolaire.
La rentrée scolaire aura lieu le 18 septembre 2023.

Renseignements:

Monsieur FREYMANN Norbert
Responsable local
12 rue du Moulin
L-9167 Mertzig
Tél.: 26 88 03 30 / 691 83 81 08

Commune de Mertzig
22 Rue Principale
L-9168 Mertzig
Tél. 83 82 44 1

École de musique de l'UGDA
Tony Andrich: 22 05 58 - 36 /
tony.andrich@ugda.lu

Fiche d'inscription 2023/2024

Les formulaires d'inscriptions sont à adresser pour le 1^{er} juin 2023 au plus tard à :

Commune de Mertzig
22 Rue Principale L-9168 Mertzig
Tél. 83 82 44 1

Les inscriptions nous parvenant après cette date ne peuvent être acceptées que sur le vu des places disponibles et seront mises automatiquement sur une liste d'attente.

La fiche est à remplir également par les anciens élèves !

Matricule national de l'élève																	
Prénom de l'élève	Nom de l'élève																
Date de naissance																	

<i>Le (la) soussigné(e)</i>	
Prénom et nom (parents/tuteurs)	
Téléphone / GSM	E-Mail
Rue et numéro	
Code postal et localité	

désire inscrire mon enfant ☐	désire s'inscrire ☐	ancien élève ☐ nouvel élève ☐
---	--	---

aux cours de musique suivants

Éveil musical	Éveil musical 2 à partir du cycle 1.2 (5 ans au 31/08) de l'Ecole Fondamentale ☐	Éveil musical 3 à partir du cycle 2.1 (6 ans au 31/08) de l'Ecole Fondamentale ☐
Formation musicale	Formation musicale 1 à partir du cycle 2.2 (7 ans au 31/08) de l'Ecole Fondamentale ☐	Formation musicale 2 ☐
	Formation musicale 3 ☐	Formation musicale 4 ☐
Formation instrumentale	Instrument :	
Pratique collective instrumentale	Ensemble instrumental ☐	
	Instrument :	

Si l'élève a déjà suivi des cours de musique dans une autre école, indiquez-la et joignez-y les attestations respectives.

Années d'études	Éveil musical :	École / Conservatoire :	
	Formation musicale :	École / Conservatoire :	
	Instrument (à préciser) :	École / Conservatoire :	
Remarque éventuelle:			

L'École de musique de l'UGDA traite les données personnelles recueillies dans le cadre de ses activités en toute confidentialité et d'une manière sécurisée conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 Avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et conformément à la loi du 1er août 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel transposant en droit national le règlement précité.

L'École de musique de l'UGDA se réserve le droit de prendre des photos pendant ou à l'occasion des activités et manifestations organisées par l'École de musique de l'UGDA ou d'effectuer des enregistrements audiovisuels à cette même occasion. Les photos ainsi que le matériel audiovisuel pourront être utilisés par l'École de musique de l'UGDA dans le cadre de ses publications et pendant ses manifestations. La prise d'images se fera conformément aux dispositions de l'article 2 point 2 in fine de la loi du 11 août 1982 concernant la protection de la vie privée. Indépendamment de leur support, les images ainsi prises ne seront ni vendues ni mises à disposition de tiers.

Acceptez-vous de recevoir des informations sur les activités organisées par l'Ecole de musique de l'UGDA et l'UGDA (activités de formation et de perfectionnement, stages, concours, auditions/ concerts...)	Oui ☐	Non ☐
--	------------------------------	------------------------------

Date et signature (pour les mineurs, signature du tuteur).

Date limite des inscriptions : Jeudi, 1^{er} juin 2023

Toute inscription doit obligatoirement se faire moyennant ce présent formulaire (ou une photocopie), dûment rempli, signé et envoyé ou remis au complet (2 pages) à l'Administration Communale de résidence ou au responsable local concerné.

Les inscriptions nous parvenant après cette date ne peuvent être acceptées que sur le vu des places disponibles et seront mises automatiquement sur une liste d'attente.